

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf juillet, le conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le trois juillet précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 17

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : /

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 11

Claire BARRIN à Graziella POURROY-SOLARI, Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Stéphane CHAUSSON à Franck PACCARD, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Jean-Michel DELOCHE à André PERRILLAT-AMEDE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Vincent HUDRY-CLERGEON à Philippe ROISINE, Isabelle LOUBET GUELPA à Claude COLLOMB-PATTON, Didier THEVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Chantal PASSET

Absents : 3

Pierre BARRUCAND, Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Hélène FAVRE BONVIN

[DEL2024-061 - BUDGET PRINCIPAL - AVANCE DE TRESORERIE](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération n° 2022-076 du 22 septembre 2022 portant avance de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € du budget principal au budget annexe mobilité, jusqu'en 30 juin 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-040 du 16 mai 2023 portant prolongation de l'avance de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € du budget principal au budget annexe mobilité, jusqu'en 30 juin 2024 ;

Vu le certificat de remboursement de l'avance à la date prévue soit le 30 juin 2024 ;

Vu l'avis du Bureau du 2 juillet 2024 ;

Considérant le plan de trésorerie laissant apparaître un solde négatif dans les prochains mois ;

Considérant le montant de trésorerie dont bénéficie actuellement le budget principal ;

Le budget annexe « mobilité » (Service public industriel et commercial - nomenclature M43), créé au 1^{er} juillet 2021 bénéficie d'une trésorerie distincte de celle du budget principal (nomenclature M57).

Dans un souci d'économie de frais financiers afférents à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, il est proposé de renouveler l'avance de trésorerie, à titre gratuit, du budget principal au budget annexe, selon les conditions suivantes :

- Montant maximum : 700 000 €
- Date butoir de remboursement : 30 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le versement par le budget principal, d'une avance de trésorerie au profit du budget annexe « mobilité », conformément aux modalités présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Hélène FAVRE BONVIN



Délibération transmise en Préfecture le 22 juillet 2024
Publiée le 22 juillet 2024